



Réglementation locale de la pêche pour Saltdalselva et ses affluents.

Saumon: écologiquement protégé dans toute la rivière.
Truite de mer: 15.07 - 31.08.
Omble chevalier: écologiquement protégé dans toute la rivière.

La journée de pêche est pratiquée de 00h00 à 23h59. En cas de faible niveau d'eau ou de faible entrée de poissons, toute la rivière ou une partie est considérée comme fermée à la pêche. Les permis de pêche achetés ne seront pas remboursés.

Le fleuve et tous ses affluents sont interdits à la pêche depuis l'embouchure de la Russelva (Rusånes) et en amont.

Quotas et taille minimale

Saumon:

Écologiquement protégé – pas de quota
Tous les saumons doivent être remis à l'eau.

Truite de mer:

Quota saisonnier de 4 truites de lac de moins de 80 cm par pêcheur.
Quota quotidien: 2 truites de lac de moins de 80 cm par pêcheur.
Toutes les truites de mer de plus de 80 cm doivent être remises à l'eau. La taille minimale est de 30 cm.

L'omble chevalier:

Écologiquement protégé – pas de quota
Chaque poisson doit être remis à l'eau

Le saumon à bosse:

Pas de quota. Doivent être tués et, comme d'habitude, signalés.

Poisson d'élevage:

Les saumons d'élevage doivent être tués. Le saumon d'élevage doit être présenté à l'organisme de réglementation et les pêcheurs seront contactés pour une inspection. Le saumon d'élevage qui n'a pas été présenté et approuvé doit être déduit du quota.

Seuls les employés de Saltdal Elvelag peuvent confirmer s'il s'agit ou non de saumons d'élevage. Pas de quota pour les saumons d'élevage. Après le contrôle, les pêcheurs peuvent les conserver.

Poissons capturés / relâchés:

Le quota de poissons capturés / relâchés est de 2 maximum par pêcheur et par jour. Ensuite la pêche est terminée pour ce jour-là. De même pour le saumon et la truite de lac.

Désinfection:

Tout le matériel, y compris les bottes/pantalons de pêche, doit être désinfecté avant la délivrance d'un permis de pêche dans la rivière et ses affluents, si le matériel a été utilisé dans d'autres cours d'eau. Cela s'applique quel que soit l'endroit où le matériel a été utilisé pour la

dernière fois. S'applique également aux canoës / bateaux / flotteurs ou autres équipements utilisés dans la rivière.

Rapport:

- 1. Les poissons capturés / relâchés doivent être signalés dans un délai de 4 heures. Si aucun poisson n'est capturé, il faut le déclarer lorsque le permis de pêche est déposé ou expire.**
- 2. Les captures de saumon d'élevage doivent être immédiatement signalées par SMS avant de quitter la rivière. Le SMS doit contenir : "Poisson d'élevage, nom du pêcheur, lieu / zone de pêche et heure".**
- 3. Les saumons tués à cause de blessures doivent être immédiatement signalés par SMS avant de quitter la rivière. Le SMS doit contenir : "Poisson tué, nom du pêcheur, lieu / zone de pêche et heure". Le poisson doit être présenté et remis à l'inspection.**

Échantillons d'écaïlles:

Des échantillons d'écaïlles doivent être prélevés sur tous les poissons tués. Cela vaut également pour le saumon d'élevage et le saumon à bosse. Des enveloppes d'échantillons d'écaïlles sont disponibles chez Kaleido, Røklans, aux stations de désinfection ou de surveillance. Les instructions sur la façon de prendre correctement un échantillon d'écaïlles se trouvent sur l'enveloppe. Les échantillons sont livrés chez Kaleido ou dans une des boîtes postales des stations de désinfection. Le surveillant peut aussi vous aider et prendre les échantillons.

Remise à l'eau des poissons:

Les poissons relâchés dans la rivière doivent être traités aussi délicatement que possible pour éviter toute mortalité. Si possible, le poisson ne doit pas être retiré de l'eau. Il est de la responsabilité du pêcheur de s'habituer à une correcte remise à l'eau du poisson. Le surveillant peut vous conseiller et vous donner une brochure.

Appât et équipement:

1. Il est permis de pêcher avec un équipement comportant jusqu'à un hameçon triple. La taille maximale, à partir de la tige de l'hameçon jusqu'à la pointe de l'hameçon, est de 13mm
2. Le poids maximal de l'appât de pêche est 20 grammes
3. Les vers à pêche sont autorisés.
4. L'ardillon de l'hameçon doit être limé ou pincé.
5. Le poids maximal d'une platine de pêche pour la pêche de fond est de 10 grammes.
6. Le taux de chute pour la pêche à la mouche est 4
7. Seulement une canne à pêche par pêcheur est autorisée. La canne ne doit pas être laissée sans surveillance.
8. L'utilisation d'un crochet de gaffe n'est pas autorisée
9. Les aides électroniques pour localiser les poissons ne sont pas autorisées.
10. Interdiction d'utiliser des mouches avec des noyaux de descente. Lorsqu'on utilise une mouche comme appât, le flotteur ou la ligne de jet font le poids de lancement.
11. Tous les pêcheurs doivent avoir une pince à long bec ou d'autres outils appropriés.

Pêche mobile:

Par pêche mobile, on entend que le pêcheur ne doit pas rester au même endroit pendant tout le temps, mais qu'il doit se déplacer de quelques pas entre les lancers.

- **La pêche mobile en aval est obligatoire.**
- **Vous êtes obligé de faire place aux pêcheurs qui viennent après vous. Vous convenez des temps d'attente et des distances par le dialogue.**
- **Toujours commencer au-dessus d'un pêcheur qui se trouve déjà au même endroit sur la rivière. Cela s'applique même si le pêcheur se trouve sur la rive opposée de la rivière.**
- **Ne jamais aller en dessous d'un pêcheur qui se trouve déjà sur le même lieu de pêche, quel que soit le côté de la rivière où il pêche.**
- **La pêche mobile doit être pratiquée quel que soit l'équipement utilisé.**
- **Gardez une bonne distance avec les autres pêcheurs.**

Les observations de violations des règles doivent être signalées au surveillant. Les pêcheurs sont tenus d'être inspectés par le surveillant du Saltdal Elveeierlag en ce qui concerne les règles et pratiques de pêche. La violation des règles peut entraîner la perte des droits de pêche.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter le surveillant ou le directeur de Saltdal Elveeierlag.

Informations pour le contact:

Déclaration par SMS

Chef de l'organisation Elveeierlag, Roger Ingvaldsen

Tél. +47 990 91551

Tél. +47 990 91551

Saltdal Elveeierlag

Lillealmenningvegen 19

8255 Røklund

post@saltdalselva.no